

Fiche méthodologique d'utilisation du module de simulation de répartition dérogatoire du FPIC

Vous trouverez sur le site internet de la DGCL, deux modules de simulation des répartitions dérogatoires du FPIC entre l'EPCI et ses communes membres. Les deux modules sont identiques mais sont simplement adaptés à la taille des ensembles intercommunaux concernés (plus ou moins de 40 communes membres).

Pour simuler la répartition dérogatoire du FPIC « en fonction du CIF » au sein de votre ensemble intercommunal il vous suffit de remplir les parties grisées dans le premier cartouche. L'ensemble des données à intégrer sont jointes à ce courrier

J'attire tout particulièrement votre attention sur **le format des codes INSEE** à renseigner : ils doivent tous être sous format texte, dans le cas contraire le module ne pourra pas fonctionner. Pour se faire vous pouvez simplement ajouter un guillemet devant le code INSEE des communes (par exemple inscrire '01000 pour la commune 01000).

Une fois l'ensemble des données renseignées dans la partie grisée le module calcule la répartition du prélèvement et du reversement entre l'EPCI, d'une part, et ses communes membres, d'autre part, en fonction du CIF.

Deux ventilations entre communes sont ensuite possibles :

- Répartition du prélèvement et/ou du reversement au titre du FPIC en fonction du PFA : dans ce cas les résultats calculés par le module s'affichent automatiquement ;
- Répartition du prélèvement et/ou du reversement au titre du FPIC en fonction d'un indice multicritères : dans le cadre d'une telle répartition, le module vous laisse le choix de la pondération de chacun des critères proposés (revenu par habitant, potentiel fiscal par habitant, potentiel financier par habitant). Il vous appartient donc de renseigner la pondération que vous souhaitez accorder à chacun de ces critères dans la partie grisée. Je vous rappelle que la somme des pondérations des trois critères doit être égale à 1. Le module calcule automatiquement le solde des pondérations sur le critère potentiel financier par habitant (ainsi, si vous accordez une pondération de 0,3 pour le critère revenu par habitant et 0,5 au critère potentiel fiscal par habitant, alors le module affichera automatiquement une pondération de 0,2 pour le critère potentiel financier par habitant).

Si vous le souhaitez vous pouvez également calculer la répartition entre communes en fonction d'un unique critère. Pour cela il vous suffit de pondérer les autres critères à 0 (par exemple si vous souhaitez uniquement prendre en compte le critère de potentiel financier pour la répartition du FPIC, il vous suffit de mettre les deux premiers à 0).

Vous pouvez enfin choisir une pondération différente pour le prélèvement ou le reversement.



